



BUREAU DU C.A.S.D.I.S.

SEANCE DU 18 FEVRIER 2022

P.V. N° 112
Dossier N° 3

DELIBERATION DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU la délibération du Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne en date du 11 février 2019 – PV n° 97-3, relative à l'autorisation de lancer un marché d'appel d'offres concernant la fourniture de services liés aux télécommunications,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à l'autorisation de lancer et signer un marché d'appel d'offres concernant la fourniture de services liés aux télécommunications,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- D'autoriser la passation d'un marché public pour la fourniture de services de télécommunications d'une durée de 4 ans ;
- De donner délégation à Madame la Présidente du Conseil d'administration pour signer les pièces administratives se rapportant à ce marché public ;
- De donner délégation à Madame la Présidente du Conseil d'administration pour signer les avenants se rapportant à ce marché public à l'exception de ceux ayant une incidence financière supérieure ou égale à 5% par rapport au montant initial du marché public.

La Présidente du Conseil d'administration

Isoline GARREAU